

Gérard JAN
Commissaire enquêteur
Gerard.jan@icloud.com

M. le Président de la communauté de communes AQTA, M. le Maire D'Erdeven.

Procès-verbal de synthèse du 24 février 2020

Récapitulatif des contributions du public

L'enquête publique, pour la révision du zonage d'assainissement de la commune d'Erdeven, a eu lieu du lundi 13 janvier 2020 à 9h00 au samedi 15 février à 12h00 à la mairie d'Erdeven.

La participation du public a été importante.

En permanence, j'ai reçu 22 visites pour 35 personnes.

Il y a eu 20 inscriptions sur le registre (16 pendant les permanences et 4 hors permanences).

Nous avons reçu :

- 1 courrier déposé à la permanence du samedi 15 janvier par M. le maire d'Erdeven,
- 4 courriels et 5 pièces jointes ou dossiers qui ont été déposés en permanence ou/et joints aux courriels reçus.

Fréquentation des permanences

Permanence du lundi 13 janvier 2020 :

8 visites pour 10 personnes, 5 inscriptions au registre.

Permanence du vendredi 31 janvier 2020 :

6 visites pour 14 personnes, 6 inscriptions au registre.

Permanence du samedi 15 février 2020 :

8 visites pour 11 personnes, 5 inscriptions sur le registre.

Au total :

- 20 inscriptions sur le registre,
- un dépôt en permanence d'une photo montage par M. Yannick Bontemps,
- 4 courriels, dont
 - un dossier en pièce jointe de 8 pages,
 - 1 extrait graphique du PLU pour le village de Le Lisse,
 - une copie de la lettre du maire d'Erdeven du 07 mars 2000,
 - une sélection de 16 photos de Le Lisse.

- Le dépôt d'une lettre de M. Dominique Riguïdel maire d'Erdeven.

Les expressions du public sont concentrées sur 4 thématiques :

- 1 La demande d'équipement effectif des zones déjà désignées comme zone d'assainissement collectif principalement situées au village de Kerminihy : R1, R2, R5, R9, R10, R18, R19, R3, R14 et @3. Au passage, on déclare pourquoi raccorder Crucuno alors que les travaux ne sont toujours pas réalisés dans les zones prévues raccordées depuis longtemps.
- 2 Le raccordement du village de St Germain : est souhaité par les expressions R4, R8, et R11, non souhaité par les expressions R6 et R14, et indifférent par les expressions R12 et R13.
- 3 La très forte demande de raccordement du village de Le Lisse exprimée par les documents R7, R16, R17, R20 @1, @2, @4 et le très volumineux dossier, parfaitement documenté, de M. Bontemps et la lettre de M. le Maire d'Erdeven.
A noter, actuellement, la forte inquiétude de la population sur l'état écologique de la zone et la pollution constatée qui, en transitant principalement par le réseau hydrographique du Poulbé, impacte le Littoral.
- 4 A noter que personne n'évoque l'intérêt de raccorder le village de Crucuno.

Nota : 1 courrier arrivé le 17 février à la mairie d'Erdeven, non pris en compte, car hors délais.

Résumé de l'expression du public

Registre d'enquête : inscriptions

N°	Noms	Résumé de l'expression du public	Commentaires du commissaire
R1 13/1 9h15	Mme. D. Gastou Kerminihy	J'ai apprécié la gentillesse des personnes qui m'ont accueillie afin de m'expliquer les travaux prévus. Je crois cependant qu'il serait utile de ne pas oublier la charge que va représenter, sur le plan financier, le coût de ces travaux.	Cette propriété dispose d'un assainissement individuel bien entretenu. Nous l'avons renseignée sur une estimation des travaux et taxes à la charge des propriétaires.
R2 13/1 9h45	M. Girardot Kerminihy	Suite à cet entretien, nous avons obtenu les réponses souhaitées. Accueil professionnel, réponses précises.	Satisfait du projet de zonage.
R3 13/1 10h30	M. Bruno Tromelin	Je remercie M. le commissaire enquêteur ainsi que la personne d'AQTA pour tous les renseignements fournis et l'accueil très professionnel.	Satisfait du projet de zonage.
R4 13/1 11h00	M. Denis VALENTIN	Nous aurions souhaité que le hameau de Saint-Germain soit raccordé au réseau d'assainissement collectif.	Insatisfait du projet, souhaite que le village de Saint Germain soit raccordé.
R5 13/1 11h30	M. René Bourdais	J'ai pris acte que mon habitation est prise en compte dans le plan de zonage d'assainissement.	Satisfait du projet de zonage.
R6	M. François DANIEL	Le commissaire enquêteur étant peu présent, je ne l'ai pas rencontré, je reviendrai. Je ne comprends pas en fonction de quoi le classement des installations privées a été évalué, puisque je n'ai pas eu de visite. Je ne souhaite pas que Saint-Germain soit raccordé au réseau collectif.	Satisfait du projet de zonage.

N°	Noms	Résumé de l'expression du public	Commentaires du commissaire
R7	Mme Thomas Le Lisse	Merci pour la clarté des informations. Je regrette qu'avec ¾ des habitations de la zone du Lisse en classement P2 (fort risque de pollution) la municipalité n'ait pas fait le choix d'un assainissement collectif pour ce lieu.	Personne venue à la permanence du 13/1. Insatisfaite du projet de zonage, souhaite le raccordement de Le Lisse.
R8	Mme et M. Le Bellec Saint Germain	Nouveaux arrivants, nous aurions souhaité l'installation d'un assainissement collectif pour le quartier de St Germain.	Insatisfaits du projet de zonage, souhaitent le raccordement de St Germain.
R9 31/01	Mme et M. Nicot Robert 23 Kerminihy	Nous avons pris connaissance des réponses souhaitées et remercions la personne vue ce jour. Nous réfléchissons pour le moment	Le village de Kerminihy est déjà classé en zone de raccordement pour l'assainissement collectif mais les travaux n'ont pas été réalisés.
R10 31/01	Mme et M. Vrilleau Kerminihy	Je prends connaissance des réponses souhaitées, je remercie la personne qui a fait la réunion. Pour le moment, je réfléchis	Le village de Kerminihy est déjà classé en zone de raccordement pour l'assainissement collectif mais les travaux n'ont pas été réalisés.
R11	M. Le Gloanec yves St Germain	Serait très intéressé par le tout à l'égout.	Insatisfait du projet de zonage. Souhaite que ST Germain soit raccordé.
R12	Mme et M. Nardon	Sommes venus pour des renseignements sur St Germain. Notre installation est très récente, mais nous nous raccorderons au réseau collectif s'il est installé.	Habitants de St Germain, sans intérêt immédiat pour le raccordement.
R13	Mme et M. Jego St Germain	Notre installation est récente. Pour l'instant, nous ne sommes pas intéressés. Nous accepterons s'il passe devant chez nous.	Habitants de St Germain sans intérêt pour le raccordement.
N°	Noms	Résumé de l'expression du public	Commentaires du commissaire

R14	Mme et M. Gillet Route de Kergouet	Zone d'assainissement collectif mais pas de réseau depuis 2013, dernier plan de zonage. Pourquoi cette route en zonage d'assainissement collectif n'est pas raccordée ?? Je demande le raccordement.	La zone est classée en assainissement collectif. Je leur ai conseillé d'adresser leur demande à la communauté de commune gérante des raccordements.
R15	Patrice LABAS St Germain	Une suggestion : le maintien de l'assainissement individuel est plus responsabilisant. Plus d'attention sur les rejets, l'entretien, le proche voisinage. Ce n'est pas le cas pour un assainissement collectif, la chasse tirée, tout est oublié même l'incendie de la station d'épuration d'Achères en juillet 2019. Une grosse pollution collective où chaque foyer n'est pas responsable de son environnement. Je serais heureux d'avoir des informations sur comment entretenir ma fosse septique, la phytoextraction...	Habitant de St Germain, ne souhaite pas le raccordement pour des raisons écologiques.
R16 15/02	Anonyme Le Lisse	Malgré une fosse aux normes, tous les hivers la fosse reflue et l'écoulement ne se fait pas.	Insatisfait demande le raccordement de Le Lisse
R17 15/02	Anonyme Le Lisse	Mauvais fonctionnement de l'assainissement individuel en période de pluies. Les drains captent l'eau et remplissent la fosse.	Insatisfait du projet demande le raccordement de Le Lisse.
R18 15/02	Mme et M. Le Jeloux Kermimihy	Souhaite le branchement au tout à l'égout de leur terrain.	Terrain occupé par un mobil home et juste à proximité de la zone d'assainissement collectif validée.
R19 15/02	M. Bruzac Jean Baptiste Kerminihy	Souhaite le raccordement au tout à l'égout.	Le village de Kerminihy est en zone d'assainissement collectif. Faire une demande auprès d'AQTA gérant des raccordements.
N°	Noms	Résumé de l'expression du public	Commentaires du commissaire
R20 15/02	Mme Tuilleul	Souhaitent être raccordés. Ils ont des projets de création de logements dans	Propriété comprise dans l'étude sur Le Lisse.

	Olivia et M. Deswarte Guillaume Le Triano (Le Lisse)	des bâtiments anciens et désignés au PLU.	
--	--	--	--

Courriels

N°	Nom	Résumé de l'expression du public	Commentaires commissaire
@ 1 31/01	M. Yannick Bontemps 24 Le Lisse Erdeven	Mon système d'assainissement individuel a été classé : quelques défauts mineurs à corriger. En présence d'eau pluviale, le regard du drainage se remplit, je ne pourrai pas garder ce système d'assainissement. Des habitants de Kerminihy disent que le hameau va être raccordé au réseau collectif qu'en est il ?	Demande le raccordement de Le Lisse. Kerminihy est déjà classé en Assainissement Collectif mais les canalisations ne sont que partielles.
@ 2 9/02	Lucie et Franck Kervarrec Le lisse Erdeven	Le village de Le Lisse est très « chargé » en eau de pluie l'hiver, il nous paraît judicieux de raccorder ce village au réseau collectif pour éviter l'impact des eaux de pluie sur les eaux usées.	Demandent le raccordement de Le Lisse.
@ 3	M. Denis Giblet Route de Kergouet Erdeven	Je suis étonné de la modification du zonage avec l'ajout du village de Crucuno. Avant de rajouter des zones, il serait souhaitable de terminer le raccordement des constructions comprises dans les zonages d'assainissement collectif. La mairie répondant qu'il n'y aura pas de raccordement dans cette zone.	Demande l'équipement des zones déjà classées plutôt que l'équipement de Crucuno.
@ 4	M. Bontemps	Observations pour la zone « Le lisse » comprenant : - un dossier en pièce jointe de 8 pages, - 1 extrait graphique du PLU pour le village de Le Lisse, - une copie de la lettre du maire d'Erdeven du 07 mars 2000, - une sélection de 16 photos du village de Le Lisse. - une photo, reprenant le sens d'écoulement des eaux, les buses et les fossés, le positionnement des photos.	Dossier très complet qui décrit la situation du village de Le Lisse. La demande de raccordement de ce village est très ancienne et présente des caractères de priorité à la vue des éléments présentés.

Courrier déposé.

N°	Noms	Résumé de l'expression du public	Commentaires commissaire
C1	M.	Les installations d'assainissement	

15/02	Dominique Riguidel maire d'Erdeven	individuel de la zone de Le Lisse posent problème. Leurs fonctionnements sont perturbés en période de pluie par la nature du sol peu perméable et les installations se trouvent inondées. Je sollicite fortement l'installation d'un assainissement collectif adapté à la situation.	Les assainissements individuels de Le Lisse présentent des dysfonctionnements dus principalement à la nature du sol et à la pluviométrie. Le raccordement du village de Le Lisse me paraît prioritaire.
-------	--	---	--

Pièces jointes (aux courriels) ou déposées en permanence.

PJ1 Dossier de 8 pages de M. Bontemps

Résumé des observations de M.Yannick Bontemps, enquête Rapport de zonage assainissement Erdeven pour la zone étudiée du " LISSE":

1 Estimation du coût du maintien de la zone de Le lisse en zone d'assainissement individuel.

Le rapport se base sur des données du SPANC anciennes et incomplètes. Pour le calcul du coup du maintien en ANC pour Le LISSE, ce n'est pas 17 ANC non conformes qu'il faudrait retenir mais 29.

2 les contraintes imposées par la nature du sol.

Les classes 2,3,4 d'aptitudes se rapportent à des sols qu'on ne peut pas utiliser tels quels pour l'épuration et l'évacuation des eaux usées (Tableau 16 : pages 58).

(page 55) est précisé: Il peut donc être nécessaire de mettre en place des dispositifs alternatifs aux dispositifs classiques (épandage) permettant au sol d'assurer uniquement la fonction de dispersion : filtre à sable, terre, micro-stations, etc.

D'importance capitale, l'analyse pédologique doit permettre d'apprécier la nature du sol, son aptitude à l'épuration des eaux usées et à l'infiltration des effluents traités. (réf Guide technique pour la réalisation des études de définition d'une installation d'assainissement non collectif pour l'habitat individuel -page 5)

-L'aptitude des sols à l'assainissement autonome pour 81% des parcelles est révélée moyenne, à médiocre, voire défavorable, traces d'hydromorphie à faible profondeur.

Les contraintes de sol sont résumées en une phrase dans le **PLU** :

-Pour ces mêmes données: dans le Rapport de Présentation Révision du PLU (2017-(page 58 - 2.3.2. Le réseau d'assainissement non collectif) :

Il est précisé: "Sur les secteurs étudiés, la réalisation d'assainissement individuel est rendue difficile, au vue, soit des contraintes surfaciques, soit du sol..."

3 – Historique et caractéristiques de la zone de Le Lisse

La zone "Le LISSE" était pour une très grande partie située en secteur UBb dans le POS de 2009, précédant la mise en œuvre du nouveau plan local d'urbanisme de 2017 et a été classée secteur Na en 2017.

-L'urbanisation dans la zone " LE LISSE" est surtout développée dans le périmètre des hameaux : Kerfelicité, Le Lisse, Kerbernesse qui sont contigus. Elle a cru autour de quelques bâtiments anciens à partir des années 90/95, et a connu une très forte augmentation, comme le reste de la commune, entre 1999 et 2009. L'urbanisation ne s'est pas arrêtée avant 2017. Elle est composée d'une majorité de bâtiments (maisons) récents. Eloignés de cette zone de quelques centaines de mètres, les hameaux Le Triono et Keryvonne sont indépendants et n'ont pas connu ce même développement.

-Le rapport précise que : "Les zones étudiées correspondent à des secteurs dont le zonage d'assainissement actuel n'est plus cohérent avec les projets d'aménagement de la commune."

(Extrait Rapport de présentation III.L.2 Zones étudiées page 48)

Le nouveau PLU "interdit " toute nouvelle construction.

-Même si la zone "Le LISSE" n'est plus en cohérence avec les projets d'aménagement de la commune, elle doit être définie comme une "Zone d'habitation" ; le rapport la classe comme : "Habitat moyennement dense à dense" (RZ page 51).

La population est plutôt "jeune" et est constituée majoritairement d'actifs, couples avec ou sans enfants, venus s'installer et faire leur vie au "LISSE" et de quelques retraités. 70% des habitations sont des résidences principales.

-Ces différents hameaux peuvent, peut-être, être étudiés séparément.

-Kerfelicité, Le Lisse, Kerbernesse (contigus)

- Le Triono,

- Keryvonne

Au vue des différences de contraintes de leurs parcelles, qui ne sont pas contiguës, et en prenant en compte le nombre de logement de chaque groupe de hameaux.

4 –Etat de l'ANC dans la zone de Le Lisse :

Le rapport et l'Evaluation Environnementale n'indiquent pas quels sont les types de systèmes /filières d'assainissement ANC, conformes ou non conformes présents dans la zone " LE LISSE" et leur nombre. Ces données (SPANC) pourraient être confrontées aux prescriptions techniques (l'Evaluation Environnementale 4.3.3 page 33):

Notons que la conformité réglementaire d'une installation n'est pas garante de son bon fonctionnement, ni de l'absence de pollution : une mauvaise adaptation du traitement vis-à-vis du sol ne permet pas au système de jouer son rôle épurateur.

-Dans la zone "LE LISSE" (Kerfelicité), seulement deux tertres sont visibles et l'on peut estimer, sans trop se tromper, que la filière, Fosse toutes eaux + Tranchées d'épandage, a été privilégiée durant toutes ces années d'urbanisation et a été mise en place, quelque-soit la nature du sol et ses aptitudes à jouer son rôle d'épurateur lorsque la surface était suffisante et représente: 90 % des installations.

Ces informations devraient être vérifiées auprès du SPANC et confrontées à la carte (RZ-page 57) Répartition des logements par aptitude des sols.

Ces installations peuvent être la cause de pollution. Elles ne seront pas remplacées si elles ont été jugées "techniquement conformes".

Les filières agréées ; (micro-stations) et tertres sont privilégiées maintenant.

Voir Le Rapport (page 72): Les futurs systèmes d'assainissement à mettre en place lors de réhabilitations ou de créations.

Pour 17 réhabilitations : (Nous estimons que 17 systèmes d'assainissement seront à réhabiliter... dans un horizon de 20 années.)

5- Le rapport et l'évaluation environnementale ne présentent pas une lecture détaillée du paysage et de l'environnement proche de la zone "LE LISSE" et de la sensibilité du milieu récepteur.

L'environnement est évoqué dans : I.A.2 Justifications du zonage proposé (page 86)

Il est démontré que les dysfonctionnements de certains systèmes d'assainissement individuels peuvent contaminer les fossés qui transfèrent la pollution en quelques minutes au milieu marin en cas de pluie. Ces installations présentent un risque faible en général mais non négligeable... en particulier en temps de pluie.

-La partie comprenant les hameaux: Kerfelicité, Le Lisse, Kerbernesse, qui constitue un ensemble contigu, possède son propre réseau hydrographique et comme sur le reste de la commune, ce réseau fonctionne en régime intermittent.

L'hiver, se met en place un réseau hydrographique. Il est alimenté d'une multitude de "sources" qui prennent naissance dans les différentes parcelles des hameaux urbanisés comprenant des ANC. Durant l'hiver, ces sources sont de débit variable selon les parcelles, certaines faibles sont intermittentes, d'autres plus importantes coulent en continu. Pour toutes ces sources, le débit augmente très fortement après les jours de pluie et diminue progressivement avec les jours de beau temps. Et, si les plus faibles disparaissent momentanément au bout de quelques jours, elles réapparaissent à la pluie suivante, tandis que d'autres ne se tarissent pas de tout l'hiver..

Ce réseau hydrographique parcourt un réseau de fossés et de buses interconnectés qui permettent d'évacuer, de drainer l'eau, pour partie vers le Nord, lieux dit Pigeon noir en traversant une zone humide, et à l'Ouest, en traversant une autre zone humide et la D781, pour enfin alimenter le Ru du Poulbé qui se jette dans l'océan au niveau de la plage de Kerminihy.

Avec l'urbanisation et l'artificialisation des sols, l'ancien réseau de fossés qui draine ces parcelles a été par endroit modifié :

- busé partiellement parce qu'il traversait des parcelles aujourd'hui urbanisées
- déplacé pour la création d'un chemin desservant de nouvelles habitations
- déplacé et busé parce qu'il traversait par la diagonale des parcelles aujourd'hui urbanisées de plusieurs maisons...

Ce réseau de fossés et buses est indispensable. Si un fossé ou une buse venait à être bouché, empêchant le passage de l'eau (ce qui est déjà arrivé), le niveau de l'eau commencerait à monter immédiatement, même hors période de pluie, jusqu'à débordement de l'obstacle.

L'eau, qui sort en quantité plus ou moins importante des parcelles et durant tout l'hiver, atteste de l'hydromorphisme des sols. Les signes de cette d'hydromorphie, les plus importants sont visibles au centre du hameau du Lisse; dans sa partie Est, où une "source" prenant naissance au milieu de constructions neuves ne tarit pas de tout l'hiver, et voit son débit même après 8 jours sans pluie, très important.

Au Lisse, sur les parcelles, sont installées des tranchées d'épandages qui peuvent être saturées en eau durant de longues périodes l'hiver, ce qui ne permet pas aux systèmes de jouer son rôle épurateur.

6. Enjeux environnementaux : plage de Kerminihy

III.H. Patrimoine naturel, usages de l'eau (page 23)

- Zone de baignade : OUI Plage de Kerminihy
- Zone conchylicole : OUI Zone n°56.06.1 ("Bande côtière entre la rivière d'Etel et Penthièvre")
- Pêche à pied (pêcheur professionnel)
- Natura 2000 (ZSC, SIC) OUI FR5300027 – Massif dunaire Gâvre Quiberon, zones humides associées FR5300028 - Ria d'Etel

-Au nord du hameau, une partie de ces fossés, très anciens, est encore dans son état d'origine, preuve que la gestion du flux des eaux ne date pas d'hier dans la zone "LE LISSE". Malgré leur peu d'entretien, ils jouent toujours leur rôle d'évacuation/drainage des eaux.

- Le milieu environnant de la zone "LE LISSE" est sensible.

Sont impactées en cas de pollution : zone humide au Nord, à l'Ouest et Est, en connexion avec le ru du Poulbé, la plage de Kerminihy, Zone de baignade, Zone conchylicole, zone Natura 2000.

-On peut constater les effets du rejet d'eaux usées dans le milieu hydraulique superficiel dans les fossés de la zone "LE LISSE": voir Photos prises courant janvier 2020, après une semaine de beau temps, à différents endroits : Kerfelicité, Le Lisse et vers Kerbernesse et près de la zone humide au Nord.

Je joins une carte pour situer l'emplacement des photos.

Une grande partie des fossés a été curée à la pelleuse courant décembre 2019.

Dans les fossés où la pelleuse n'est pas passée, on peut constater un important développement "d'algues brunes", elles sont vertes dans les fossés exposés au soleil.

-Il est démontré que les dysfonctionnements de certaines systèmes d'assainissement individuels peuvent contaminer les fossés qui transfèrent la pollution en quelques minutes au milieu marin en cas de pluie.

Ces installations présentent un risque faible en général mais non négligeable, en particulier en temps de pluie.

7 Impact de l'ANC- Evaluation Environnementale (page 59)

Pour le service SPANC d'AQTA, les parcelles des hameaux de Saint-Germain et de Le Lisse sont suffisantes pour accueillir des installations d'assainissement non collectif. Les installations non conformes peuvent donc faire l'objet d'une réhabilitation

-(RZ page 71) En partant de l'hypothèse que la moitié des logements sera vendue dans un horizon de 20 années et.

Nous estimons que 17 systèmes d'assainissement seront à réhabiliter, dans un horizon de 20 années.

8-CONCLUSION:

-La seule justification du maintien en ANC de la zone "LE LISSE": est La différence de coût entre le maintien en assainissement individuel et la mise en place d'un réseau de collecte et que les parcelles des hameaux de Saint-Germain et de Le Lisse sont suffisantes.

Malgré cette différence de coût: (Investissement AC: 352 670 € Coût d'exploitation : 10 399 €/ Investissement ANC : 196 000 € Coût d'exploitation : 7 720 €)

A noter : que cette différence est plus grande pour Crucuno qui passe en AC :

-L'aspect financier lié à la réalisation de l'assainissement collectif est une donnée incontournable mais : le zonage d'assainissement des eaux usées est normalement le résultat d'un compromis qui doit permettre de répondre aux possibilités techniques et financières, **ET aux exigences de la protection du milieu.**

Avant de maintenir "LE LISSE" en ANC, une attention particulière devrait être portée.

CAR :

-Le nombre d'ANC non conformes, actualisé avec des données récentes du SPANC, devrait être pris en compte.

-Les contraintes de sols sont fortes : sols moyennement favorables, sols médiocres, voire défavorables à l'assainissement individuel et traces d'hydromorphie à faible profondeur voire de nappe. La réalisation d'assainissements individuels est rendue difficile.

-Un nombre important d'installations non conformes, 29 sur 41, diagnostiqué.
(la remise en état de ces systèmes n'est obligatoire qu'en cas de vente!).

-Un nombre important d'installations ANC non compatibles avec les contraintes de sol.

-La prise en compte des enjeux environnementaux est primordiale: la sensibilité du milieu récepteur et la préservation des milieux et usages en aval.

- "Pollution constatée" en différents points du "LISSE", rejets d'eaux usées non traitées vers le milieu naturel. Fort développement de plantes aquatiques et d'algues indiquant une concentrations en phosphore et nitrate dans l'eau qui a filtré à travers les sols plus ou moins enrichis en matière organique et conduit à des phénomènes d'eutrophisation, décomposition, putréfaction.

-Au regard des habitants installés au " LISSE" : estimer que 50% des logements seront vendus dans les 20 ans, ce qui permettrait de voir leur ANC réhabilité, paraît peu réaliste.

-On ne peut pas considérer le coût du passage en collectif excessif au vu du nombre de logements concernés. (sur la zone " LE LISSE": 60 logements) dont 6 bâtiments d'habitations qui totalisent à eux seuls 17 logements.

--Ces différents hameaux peuvent, peut-être, être étudiés séparément.

-Kerfélicité, Le Lisse, Kerbernesse (contigus)

- Le Triono,

- Keryvonne

Au vue des différences de contraintes de leurs parcelles, qui ne sont pas contigües, et en prenant en compte le nombre de logements de chaque groupe de hameaux.

-La proximité d'un réseau existant et la possibilité de raccordement au collectif.

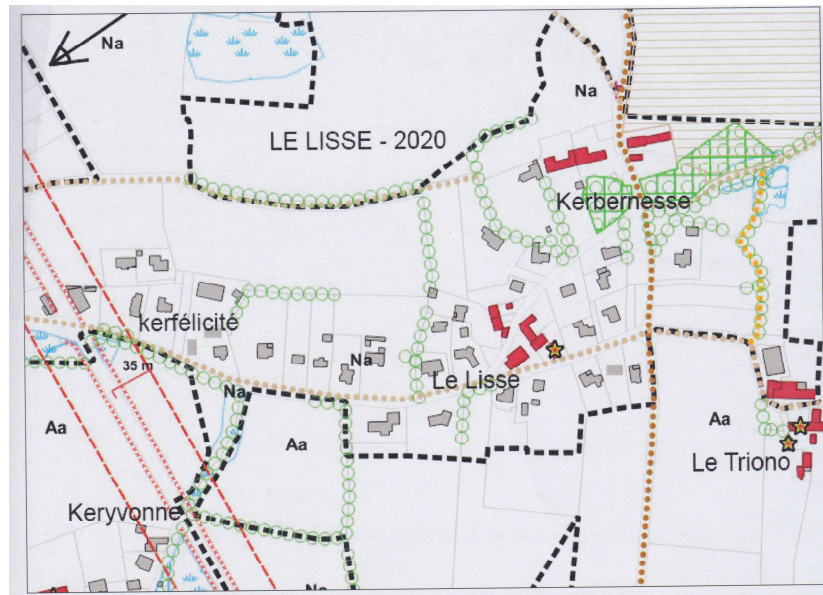
On est loin du seuil d'exclusion de 40 mètres, fixé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, pour accorder une subvention. (< 30 mètres par raccordement au réseau collectif.)

Documents joints:

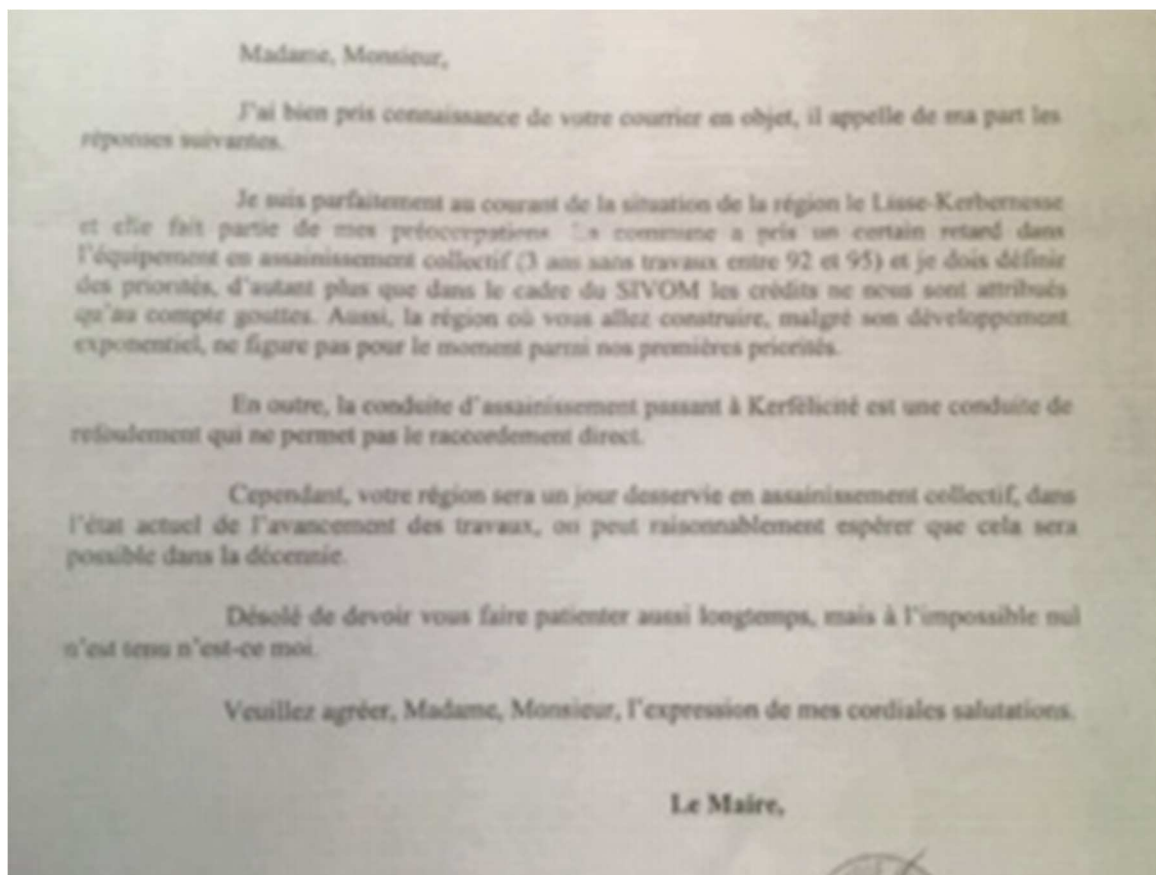
-Cartes + photos Zone " Le Lisse"

- Courrier concernant l'assainissement au Lisse DE Mr NABAT, maire D'Erdeven

PJ2 Extrait graphique du PLU pour le village de Le Lisse



PJ3 Dossier Une copie de la lettre du maire d'Erdeven du 07 mars 2000,

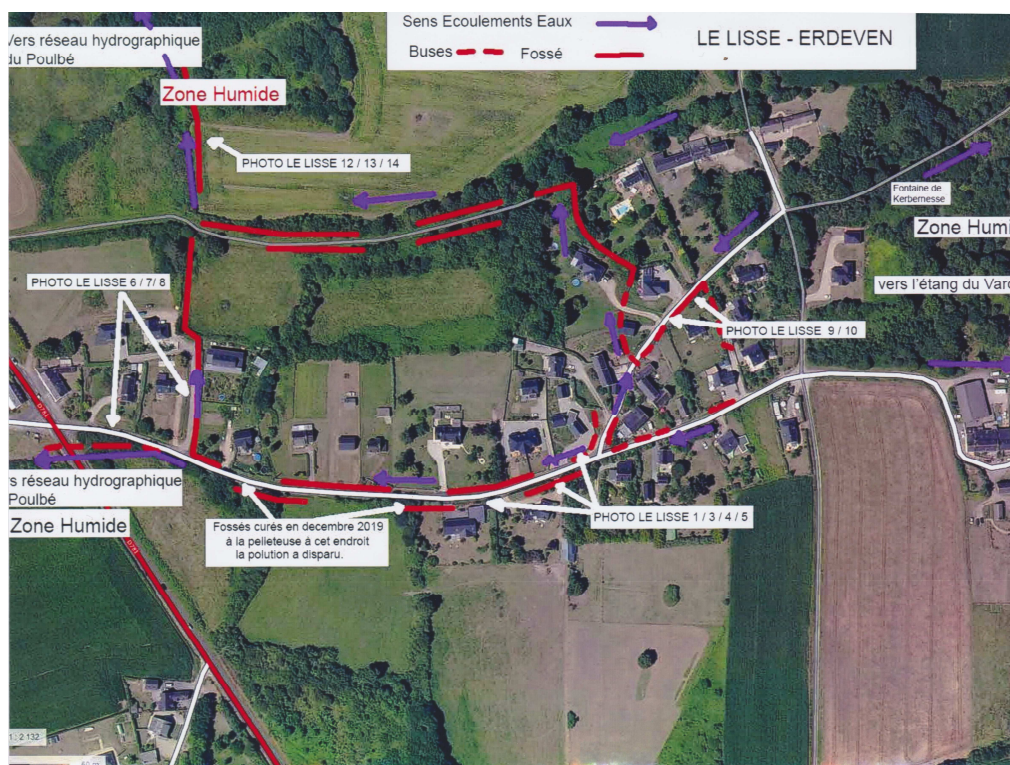


PJ4 Une sélection de 16 photos de Le Lisse prises en différents points du village.

Ci-joint 3 exemples montrant la forte présence d'eau et des traces de pollution importantes.



PJ5 Une photo, reprenant le sens d'écoulement des eaux, les buses et les fossés, le positionnement des photos.



Synthèse des éléments du dossier

Le dossier propose les pièces suivantes :

- Le registre d'enquête.
- Un sommaire.
- La délibération du conseil communautaire : Approbation du zonage d'assainissement collectif de la commune d'Erdeven avant mise à l'enquête publique.
- L'annexe à la délibération, Approbation du zonage d'assainissement collectif de la commune d'Erdeven avant mise à l'enquête publique
- Le rapport de présentation version 3 du 13/09/2016.
- Le plan de zonage assainissement de la commune d'Erdeven au format A0 (affiché pendant toute l'enquête).
- La décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) du 28/07/2017.
- L'information de la MRAE du 13/5/2019.
- L'Evaluation environnementale de janvier 2019.
- Le procès verbal d'affichage du 13 janvier 2020, signé par le Maire d'Erdeven.
- Des photocopies des parutions presses annonçant l'enquête.

Commentaires et questions du commissaire enquêteur

Cette enquête publique aurait mérité une 4eme permanence, car certains échanges étaient longs. Ils ont dû être limités en durée.

Devant les délais d'attente, des personnes sont revenues en dehors des permanences ou ont renoncé à s'exprimer.

Les permanences n'ont pas pu être prolongées, car leurs durées étaient calquées par les heures d'ouvertures de la mairie et les personnes ne souhaitent pas prolonger leur attente.

J'ai cependant pu recevoir en groupe les personnes qui le souhaitent et qui avaient des problématiques compatibles.

Une thématique domine toutes les autres, autant par son importance, ses conséquences environnementales que par le volume des expressions et des demandes.

C'est la demande de classement en zone d'assainissement collectif du village de Le Lisse.

Toutes les personnes, habitant cette zone, qui se sont manifestées à l'enquête publique, sont fortement motivées pour raccorder leurs propriétés à un réseau collectif des eaux usées.

L'état visuel de la présence importante d'eau de pluie avec très souvent un aspect d'eau fortement polluée m'a été souvent présenté en permanences avec des photos et des vidéos sur smart-phones. Certaines installations d'assainissement individuel fonctionnent à l'envers, c'est à dire, qu'après vidanges des fosses, elles se remplissent par infiltration, d'eau de pluie.

J'ai eu l'occasion d'effectuer des visites sur le terrain et je n'ai pu que constater cet état des lieux.

Partagez vous l'expression de la population et du Maire d'Erdeven ?

Est il possible de modifier ce projet et de proposer le village de Le Lisse en zonage d'assainissement collectif ?

Une deuxième thématique a recueilli beaucoup d'expressions : c'est la demande de raccordement de zones qui sont déjà classées en zones d'assainissements collectifs et cela depuis de nombreuses années.

Ces personnes ne reçoivent pas de réponses favorables.
Elles n'obtiennent pas, non plus, de dates prévisionnelles d'installations des réseaux.

Même si cela n'est pas directement lié à cette enquête publique, est-il possible de proposer, aux populations habitant ces zones, des calendriers d'installations des réseaux d'eaux usées ?

A la page 45 de l'évaluation environnementale du zonage d'assainissement des eaux usées produit par le cabinet IRH en janvier 2019, on peut lire :

« Pour la charge hydraulique :

En période de pluie intense, la station est en surcharge (131%). C'est la raison pour laquelle le réseau doit être réhabilité pour limiter les eaux parasites et collecter les eaux usées. »

(Je note que ces éléments sont repérés avant les fortes pluies de l'hiver 2019/2020.)

Pensez vous que la situation du village de Le Lisse abonde d'une manière importante à ce disfonctionnement et pouvez-vous fournir une liste des travaux envisagés pour améliorer la situation ?

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser vos observations et me faire part de vos réponses, par courriel et par écrit, dans le délai réglementaire maximum de 15 jours.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, M. le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Fait en 2 exemplaires à Auray, le lundi 24 février 2020.

Remis en mains propres dans les locaux de la communauté de commune AQTA.

Pour le président d'AQTA

Le commissaire enquêteur